



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	40
Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard

MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANNE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Marie CHANQUOI, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Dominique DURAND, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Jean-Yves VERGNE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : vote des taux 2026

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SIRTOM de Brive pour l'exercice 2026.

Les communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SIRTOM de la région de Brive sont celles citées dans le tableau ci-dessous.

Pour mémoire :

- le Sirtom de Brive a instauré la TIEOM sur l'ensemble du territoire par délibération du Comité Syndical du 14 octobre 2015,
- Le taux d'incitativité est maintenu pour 2026 à 45 % (maximum légal).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20260302-DE2026_015-DE
Reçu le 09/03/2026

Communes	Pop DGF25	Bases totales 26	Montant total fiscalisé 2026	Taux 2026	Parte Fixe + Incitative 2026	Parte Fixe + Incitative 2025
LA BACHELLERIE	1 949	975 371	49 631,00 €	5,09%	49 631 €	53 794 €
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	759	754 234	40 506,00 €	5,37%	40 506 €	54 292 €
LA CASSAGNE	233	103 341	10 333,00 €	5,09%	10 333 €	14 303 €
CHATRES	223	108 119	11 586,00 €	5,57%	11 586 €	17 517 €
LES COTEAUX PERIGOURDINS	528	563 083	31 897,00 €	5,66%	31 897 €	50 372 €
CONDAT SUR VEZERE	760	894 963	46 758,00 €	5,22%	46 758 €	59 789 €
LADORNAC	466	389 104	24 235,00 €	5,90%	24 235 €	37 412 €
LA FEUILLADE	842	807 619	41 345,00 €	5,12%	41 345 €	54 853 €
LE LARDIN ST LAZARE	1 759	1 725 224	92 372,00 €	5,35%	92 372 €	119 375 €
PAZAYAC	842	828 733	45 083,00 €	5,44%	45 083 €	59 235 €
PEYRIGNAC	596	522 418	37 006,00 €	7,08%	37 006 €	54 245 €
ST RABIER	596	596 075	32 097,00 €	5,38%	32 097 €	50 945 €
TERRASSON LAVILLEDIEU	6 594	6 782 655	348 637,00 €	5,14%	348 637 €	574 526 €
VILLAC	392	332 765	16 724,00 €	5,03%	16 724 €	21 479 €
BRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR	16 182	15 605 404	828 210,00 €		828 210 €	1 485 534 €

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le produit fiscal à recouvrer pour les communes de Beauregard de Terrasson, Chatres, Condat sur Vézère, La Bachellerie, La Cassagne, La Feuillade, Ladornac, Le Lardin saint Lazare, Les Coteaux Périgourdiens, Pazayac, Peyrignac, Saint Rabier, Terrasson-Lavilledieu et Villac et qui servira à déterminer les taux d'imposition de la TiEOM en 2026,

DE FIXER les taux 2026 (en attente du produit appelé par le SIRTOM) :

Communes	Bases 2026	Montant total fiscalisé 2026	Taux 2026
BEAUREGARD DE TERRASSON	754 234	40 506,00 €	5,37%
CHATRES	208 119	11 586,00 €	5,57%
CONDAT SUR VEZERE	894 963	46 758,00 €	5,22%
LA BACHELLERIE	975 371	49 631,00 €	5,09%
LA CASSAGNE	203 041	10 333,00 €	5,09%
LA FEUILLADE	807 619	41 345,00 €	5,12%
LADORNAC	411 104	24 235,00 €	5,90%
LE LARDIN ST LAZARE	1 725 224	92 372,00 €	5,35%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	563 083	31 897,00 €	5,66%
PAZAYAC	828 733	45 083,00 €	5,44%
PEYRIGNAC	522 418	37 006,00 €	7,08%
ST RABIER	596 075	32 097,00 €	5,38%
TERRASSON LAVILLEDIEU	6 782 655	348 637,00 €	5,14%
VILLAC	332 765	16 724,00 €	5,03%
TOTAL	15 605 404	828 210,00 €	

D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 02/03/2026

AR Prefecture

024-200041150-20260302-DE2026_015-DE
Reçu le 09/03/2026

Le Président,

Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir